

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 26 janvier
2021
D-2021/28**

Aujourd'hui 26 janvier 2021, à 14h35,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 14h50, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY présente à partir de 14h55
Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA quittent la séance à 15h35 et Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS à 15h40.
Monsieur Maxime GHESQUIÈRE présent jusqu'à 18H03, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h38.

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Mise en sécurité de la flèche de la basilique Saint-Michel - Demande de subvention - Autorisation

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2014, un diagnostic structurel de la tour-clocher de la basilique Saint-Michel de Bordeaux a initié un programme de restauration de l'édifice classé au titre des Monuments historiques dès 1846 et présentant un caractère exceptionnel confirmé par son inscription sur la liste du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle dans un périmètre lui-même inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La tour-clocher, d'une hauteur de 115 mètres, est le résultat de la superposition de plusieurs constructions et a fait l'objet de plusieurs restaurations. La construction de la crypte remonte au XIIIème siècle tandis qu'au niveau de la tour des maçonneries intérieures datent du XVème siècle. Le projet de restauration mené par Paul Abadie au XIXème siècle a modifié l'aspect global de la tour-clocher qui se compose dorénavant d'un rez-de-chaussée, de quatre niveaux de plan hexagonal sur lesquels se dressent une flèche à base dodécagonale.

Le diagnostic sanitaire et structurel, réalisé par une équipe dirigée par l'architecte en chef des monuments historiques, Michel Goutal, révèle que la partie datant du XIXème est très abîmée. Les pierres sont altérées, l'accroche de la croix sommitale présente un système métallique fortement corrodé et des fissures structurelles parsèment la partie haute de la flèche soumise à des différentiels de température très importantes. Sa fragilité est accrue par l'effet nocif des joints en ciment des restaurations antérieures.

A l'issue du projet remis par le maître d'œuvre en septembre 2020, le coût de la première phase de travaux consistant en la mise en sécurité de la flèche est estimé à environ 6,3 M € HT. L'objectif de la restauration porte sur :

- la restauration des parements de la partie haute de la flèche permettant la restauration de la croix sommitale et de son ancrage
- l'enlèvement des joints ciment et le remplacement par un mortier de chaux ou de résine permettant au monument de « respirer » et de réagir de manière plus souple aux agressions du temps, en particulier du soleil et du vent
- la mise en conformité de l'installation du paratonnerre
- la mise hors d'eau éventuelle des maçonneries ainsi que la récupération des eaux pluviales.

La durée des travaux de cette première phase de mise en sécurité de la flèche est estimée à 33 mois.

L'importance du coût de la restauration de ce monument a engagé, dès le lancement du projet, une démarche de recherche de cofinancements. L'Etat via la Direction Régionale de Affaires Culturelles s'est immédiatement déclaré partenaire financier et accompagne ce projet au titre des édifices classés Monuments Historiques depuis 2016. Par arrêté du 15/09/2016, une subvention de 120 000 € a été attribuée pour les premières études, puis le 20/06/2017, l'Etat a notifié un montant participatif de 800 000 € pour une première tranche de travaux évaluée à 2 000 000 € HT.

Le plan de relance du gouvernement permet à l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle d'apporter également son soutien financier à cette opération pour des travaux engagés en 2021 pour une durée de deux ans. Le calendrier contraint du plan de relance limite la prise en compte des dépenses de l'opération sur le seul poste relatif à la sécurisation de la partie haute de la flèche qui débutera au seconde semestre 2021.

Ainsi, le budget prévisionnel relatif au traitement de la partie haute de la flèche se présente comme suit :

| Dépenses | | Recettes | | |
|--|-----------------|-------------------|---------------|-------------|
| Poste de dépenses | Montant en € HT | Financeurs | Montant | Pourcentage |
| Travaux de mise en sécurité sur la partie haute de la flèche | 4 126 068,84 | Etat (DRAC) | 800 000, 00 | 19,39 % |
| | | Etat (DSIL) | 2 063 034, 42 | 50,00 % |
| | | Ville de Bordeaux | 1 263 034, 42 | 30,61 % |
| Total | 4 126 068,84 | | 4 126 068, 84 | 100,00 % |

Dans le cas où l'un de ces cofinancements serait moindre, la Ville prendrait à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A solliciter les participations financières,
- A signer tout document afférent à ces cofinancements,
- Et à encaisser ces cofinancements

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 26 janvier 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX